



Texdecor - Casamance
2, rue d'Hem
59780 WILLEMS
France

Votre message du
26-09-2023

Votre référence

Date
09-10-2023

Rapport d'analyse 23.05110.09

Essais demandés :

**IMO - 2010 FTP Code Annex 1 -
Fire test procedures - Part 8**

**Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - cigarette en
combustion**

**IMO - 2010 FTP Code Annex 1 -
Fire test procedures - Part 8**

**Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - Flamme
équivalente à une allumette**

Echantillon id	Informations fournies par le client	Date de réception
T2321868	M411	26-09-2023

Gina Créelle
Responsable de la commande de tests

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, sans permission écrite de Centexbel.
Les résultats d'analyse valent pour les échantillons reçus. Centexbel n'est pas responsable de la représentativité des échantillons.
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Echantillons

T2321868
M411





Référence: T2321868 - M411

OMI meubles rembourrés

Informations données par le client

Genre de meubles	Siège
Tissu	
Composition	100% polyester FR
Structure	Tissu
Nombre de fils - chaîne	25/cm
Nombre de fils - trame	12/cm
Titre du fil - chaîne	NA
Titre du fil - trame	NA
Épaisseur en mm	1
Poids g/m ²	720
Couleur	Beige
Tissu à base de fibres ignifugée dans la masse	oui

Référence: T2321868 - M411

Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - cigarette en combustion

Date de la fin de l'essai	09-10-2023
Norme appliquée	IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8
Déviaton de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50%
Rembourrage	T 23140 (Recticel) * - mousse non-ignifugée - $\pm 22 \text{ kg/m}^3$ * mousse standard non-ignifugée PU (comme indiqué en annexes 2 et 3 de la Partie 8)
Dimension des éprouvettes	800 mm x 650 mm x 2 mm
Masse (g/m^2)	693
Source d'ignition : cigarette en combustion avec les caractéristiques suivantes	
Longueur: (70 ± 4) mm	
Diamètre: (8.0 ± 0.5) mm	
Masse: (0.95 ± 0.15) g	
Vitesse de combustion: (11.0 ± 4.0) min / 50 mm	

	1 #	2
Critères de combustion		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Combustion jusqu'aux extrémités	non	non
Combustion a travers toute l'épaisseur	non	non
Combustion pendant plus de 1 heure	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non
Critères d'inflammation		
Inflammation	non	non
Observations complémentaires		
Distance maximale détruite à partir de la source d'inflammation (mm)	5	5
	non-allumage	non-allumage

la cigarette ne se consume pas sur toute sa longueur

Conclusion Répond aux exigences

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.



Référence: T2321868 - M411

Essais feu - Essai pour les meubles rembourrés - Flamme équivalente à une allumette

Date de la fin de l'essai	09-10-2023
Norme appliquée	IMO - 2010 FTP Code Annex 1 - Fire test procedures - Part 8
Déviation de la norme	-
Conditionnement	23°C, humidité relative 50%
Rembourrage	T 23140 (Recticel) * - mousse non-ignifugée - $\pm 22 \text{ kg/m}^3$ * mousse standard non-ignifugée PU (comme indiqué en annexes 2 et 3 de la Partie 8)
Dimension des éprouvettes	800 mm x 650 mm x 2 mm
Masse (g/m^2)	693
Temps d'application de la flamme (s)	20

	1	2
Critères de combustion		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Fumées/chaleur/incandescence plus de 120 s	non	non
Examen final / combustion progressive	non	non
Critères d'inflammation		
Combustion évoluant dangereusement	non	non
Assemblage d'essais consumé	non	non
Inflammation > 120 s	non	non
Persistance de flamme (s)	0	0
Observations complémentaires		
Incandescence résiduelle (s)	0	0
Distance maximale détruite à partir de la source d'inflammation (mm)	15	15
	non-allumage	non-allumage

Conclusion Répond aux exigences

Les résultats d'essai suivants s'appliquent uniquement au comportement des matériaux dans des conditions d'essai particulières de cette norme; il ne sont pas considérés en tant que seul critère pour évaluer pleinement le risque d'inflammabilité de ce matériau à l'usage.